

# *Interview, Jean-Pierre Villebrun : Du dialogue autour de la table ...au dialogue autour de la carte*

*La mise en place d'un outil de dialogue  
entre forestiers et chasseurs*

**Dans le cadre de sa réflexion sur les relations faune sauvage et forêt méditerranéenne, l'association Forêt Méditerranéenne a organisé une première journée d'échanges le 8 juin 2017 à Fraisse-sur-Agout dans l'Hérault. Pourquoi à Fraisse ? Car c'est le lieu d'une expérimentation originale de mise en place d'un dialogue entre forestiers et chasseurs. Jean-Pierre Villebrun, propriétaire forestier et président de l'Association CETEF Arbres Languedoc-Roussillon, devenue en 2018 Association CETEF Arbres d'Occitanie, en est le principal instigateur. Il est interviewé par Julie Piffaretti, médiatrice de l'environnement à Forêt Méditerranéenne.**



J.P. : Jean-Pierre, pourrais-tu dans un premier temps nous présenter ton parcours ?

J.-P.V. : Je suis propriétaire depuis 1996, à Saint-Symphorien dans le Nord de la Lozère, de terrains constitués d'anciennes terres agricoles et d'accrus forestiers : pins sylvestres, fayards, merisiers, bouleaux.

Comme ces terrains n'étaient plus entretenus depuis de nombreuses années, l'embroussaillage gagnait la partie, et si l'on ajoute l'envahissement par les noisetiers et les genêts, l'ensemble ressemblait plutôt à la jungle, sauf que le climat n'est pas chaud et humide puisque nous sommes à environ 1200 mètres d'altitude, en Margeride Est.

Alors que faire de ces terrains, bien desservis, facile d'accès autant pour l'exploitation agricole que forestière ? Compte tenu des contraintes réglementaires, nous avons remis en état les terres agricoles, et reboisé, entre 1999 et 2002, pratiquement tout le reste en pins sylvestres, douglas, mélèze d'Europe et merisiers.

Nous avons confié la maîtrise d'œuvre de ce reboisement à la Coopérative « La forêt privée lozérienne et gardoise ». Il est à noter qu'il n'y a pas eu de difficultés de reprise des différentes essences et que la sécheresse de 2003 n'a pas eu d'impact sur ces jeunes plantations. Par contre, il y a eu un invité surprise dès le départ : le chevreuil, qui a provoqué des dégâts malgré la pose de protections (Arbofer), le cerf plus récemment venant compléter le tableau.

Comme il arrive souvent pour les propriétaires forestiers sylviculteurs qui réalisent des travaux sur leur propriété, j'ai suivi des stages FOGEFOR (Formation à la gestion forestière). Je participe également depuis 2013, en tant que maître d'ouvrage, à une expérimentation sur la régénération naturelle.

Enfin, je me suis intéressé au développement forestier en ce qui concerne l'information, la formation et l'expérimentation au service des propriétaires forestiers.



**Photo :**  
Jean-Pierre Villebrun,  
lors de la journée  
du 8 juin 2017 à Fraisse-  
sur-Agout (Hérault).  
*Photo DA.*

### La formation joue donc un rôle important pour toi ?

Oui et c'est sans aucun doute lié à mon ancien métier d'enseignant ayant participé à la formation des Instituteurs et Professeurs des écoles, et à celle des étudiants qui se préparaient aux métiers de l'enseignement, à l'université Paul Valéry.

Aussi, il n'en fallait pas plus pour que chez moi, le virus de la formation se réactive, dès lors que fin 2005, Alban Lauriac et Rose-Marie Garçin du CRPF<sup>1</sup> ont lancé un appel au « peuple forestier » pour l'inviter à prendre une part active dans les orientations de la politique régionale de formation des propriétaires forestiers. J'ai donc répondu favorablement à cette invitation, puis participé à la création de l'association Arbres Formations en 2006.

### Peux-tu nous présenter l'association Arbres Formations ?

L'acronyme Arbres signifie : Association régionale bois ressources environnement sylvicultures.

Cet intitulé délimite le champ d'actions de l'association qui a pour finalités l'information, la formation à partir des demandes exprimées par les propriétaires forestiers, et c'est ainsi que j'ai animé de 2006 à 2010 un des groupes de l'association.

Je suis aussi intervenu dans deux stages du FOGEFOR 34. Dans ces deux cas, mais aussi avec Arbres Formations, mon intervention se situait au niveau pédagogique, le niveau technique restant bien entendu de la compétence exclusive de l'ingénieur ou du technicien forestier du CRPF.

Puis en 2011, l'association Arbres Formations a évolué en CETEF Arbres Languedoc-Roussillon (LR). A noter que si ces deux structures sont différentes de par leur nature, l'une étant axée sur la formation, l'autre sur l'expérimentation, elles se ressemblent beaucoup dans leur fonctionnement, puisque nous avons toujours cherché à privilégier l'implication des propriétaires forestiers dans nos actions.

### Que signifie donc CETEF Arbres LR et comment se sont structurés ses axes ?

L'acronyme CETEF signifie Centre d'études et d'expérimentations forestières.

L'association CETEF Arbres LR est donc une association régionale, Languedoc-Roussillon pour le moment, qui a pour finalité de mettre en place des expérimentations qui correspondent aux intérêts manifestés par les propriétaires forestiers pour la gestion forestière.

La première question qui s'est donc posée à l'association était de savoir quels étaient les intérêts manifestés par les propriétaires forestiers en se référant : à ce que disent les propriétaires forestiers et aux résultats de plusieurs enquêtes régionales et nationales auprès des propriétaires forestiers<sup>2</sup>.

On constate dans ces enquêtes que l'intérêt pour la production de bois n'arrive pas en première position et que de nombreux propriétaires forestiers manifestent un réel intérêt pour le sylvopastoralisme, les champignons, les truffes, la chasse, l'accueil du public...

Dans ces conditions, il nous a semblé que l'on pourrait promouvoir une sylviculture qui prenne en compte, outre la production de bois, d'autres productions ou ressources de la forêt, et si l'expérimentation des sylvicultures monoproducives était assez développée, il n'en était pas de même pour les sylvicultures multiproductives qui restaient à inventer.

A noter également qu'une récente enquête du Réseau d'observation des forêts privées parue dans la revue *Forêts de France* en juillet-août 2016, aboutit aux mêmes résultats.

Puis nous avons présenté les objectifs et la démarche du nouveau CETEF régional « sylviculture multifonctionnelle », au Directeur du CRPF qui nous a confirmé que le CRPF accompagnerait notre démarche. Cependant, compte tenu de nos forces, il a fallu choisir et nous avons retenu trois thématiques et constitué trois groupes.

### Quels sont ces trois groupes ?

Un groupe « champignons et truffes » pour optimiser la production de champignons sylvestres et de truffes à partir d'une sylviculture adaptée.

Un groupe « bois d'artisanat » pour valoriser les essences secondaires à bois d'artisanat.

Un groupe « gestion forestière et cynégétique » pour intégrer la dimension cynégétique dans la sylviculture. A noter que pour des commodités de langage, ce groupe est aussi appelé groupe « chasse ».

1 - CRPF : Centre régional de la propriété forestière.

2 - Enquête auprès des stagiaires FOGEFOR dans la région Languedoc-Roussillon (2003 et 2007), – enquête de la Cellule nationale des FOGEFOR en 2008, – étude de motivation des propriétaires forestiers publiée par l'Association forêts massif central en 2008, étude basée sur les travaux du GEOLAB (Laboratoire de Géographie : Unité Mixte de Recherche Universités de Limoges et Clermont-Ferrand - C.N.R.S) et de l'Ecole normale des lettres et sciences humaines de Lyon.

A partir de là, l'objet de notre association CETEF Arbres LR : la sylviculture multifonctionnelle avec comme objectif d'expérimenter des sylvicultures multifonctionnelles était proposé à l'AG constitutive de l'association qui l'adoptait à l'unanimité en avril 2012.

### Pourrais-tu maintenant nous parler du groupe « gestion forestière et cynégétique » ?

Comme les autres groupes thématiques, le groupe « chasse » est animé par un binôme ingénieur – propriétaire forestier. Les responsables étaient Jean-Marc Auban jusqu'à son départ, fin décembre 2016, et moi-même.

Cependant il est à noter qu'à la différence des autres groupes, si la production gibier ou plutôt la ressource gibier, peut être source de revenus (location de chasse, venaison), elle peut aussi être source de perte sur investissement à cause des dégâts occasionnés sur les jeunes plantations et la régénération naturelle. D'ailleurs, cette question des dégâts de gibier, revient souvent au cours des réunions forestières, même si celle-ci n'est pas inscrite à l'ordre du jour, si bien que même si les protagonistes n'en arrivent pas aux mains, le Président de séance a souvent bien du mal à tenir la réunion dans les délais impartis.

Dans ces conditions, nous avons choisi de répondre en priorité à cette question en mettant en œuvre, avec les propriétaires forestiers volontaires des expérimentations ayant pour but de protéger les plantations avec : la mise en place de protections au moindre coût, autres que celles que l'on trouve dans le commerce ; le traitement à l'aide de répulsifs, l'ouverture du milieu avec élargissement et ensemencement des bordures de pistes, la restauration de « Lavognes », l'évaluation de la présence du gibier dans ces zones au moyen d'un appareil photo automatique ; la création de zones de gagnage après éclaircies.

Et avec le monde de la chasse une expérimentation pour réguler la présence du gibier.

### Oui, mais qui dit chasse dit chasseurs, comment l'association est-elle entrée en relation avec les chasseurs ?

Il nous a semblé que pour donner plus de crédibilité à notre démarche, celle-ci devait

dépasser le cadre des relations personnelles pour être « officialisée », et comme notre association à la différence du CRPF et des Syndicats de propriétaires forestiers, n'était pas représentée dans les Commissions consultatives de la chasse, nous avons demandé et obtenu d'être reconnus comme partenaire dans le cadre du Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGS 34-2013- 2018).

De plus, il nous a aussi semblé que pour qu'une action de régulation du gibier soit pertinente, elle devait se faire à l'échelle d'un territoire qui devrait au moins être celui d'une Société de chasse.

A partir de là, nous avons engagé avec le Chef des Services techniques de la FDC<sup>3</sup> de l'Hérault et l'ACCA<sup>4</sup> de Fraisse-sur-Agout, une réflexion pour savoir comment aborder et améliorer le dialogue forestiers-chasseurs, autour de la question des dégâts du gibier.

Puis un groupe de pilotage a été mis en place pour rédiger le projet et le protocole d'expérimentation. Ce groupe étant composé des responsables du groupe gestion forestière et cynégétique : Jean-Marc Auban et moi-même, Jean-Michel d'Orazio (CRPF), Guillaume Dalery puis Olivier Mélac (services techniques de la FDC), Max Alliès (élu de la FDC) et de Serge Gasc (DDTM 34)<sup>5</sup>.

**Votre démarche a donc été d'intégrer les structures « officielles » pour promouvoir le dialogue de l'intérieur. Qu'entendez-vous exactement par dialogue ?**

Par dialogue, nous entendons : discussion visant à trouver un terrain d'entente, et non pas seulement échange de propos entre deux ou plusieurs personnes.

De plus, lorsque ces échanges sont basés sur des a priori — pour les chasseurs, les propriétaires forestiers surestiment les dégâts du gibier ; pour les forestiers, les chasseurs veulent trop préserver les populations de gibier — le dialogue ne peut être qu'improductif.

Voici pour nous quelques principes pour améliorer le dialogue forestiers-chasseurs.

1 - Le dialogue forestiers – chasseurs ne s'improvise pas, ne se décrète pas, il se construit dans l'action et dans l'interaction, nous disons cela en référence à John Dewey, philosophe américain, spécialiste en psychologie appliquée et pédagogie, qui est l'initia-

3 - FDC : Fédération départementale des chasseurs.

4 - ACCA : Association communale de chasse agréée.

5- DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer.

teur du « *learning by doing* », on apprend dans l'action : apprendre en faisant, en agissant.

2 - Le dialogue devra moins porter sur des généralités que sur des actions concrètes.

3 - Le dialogue devra être basé sur des indices pertinents, observables par tous.

4 - Les échanges d'information pourront se faire occasionnellement au cours de l'année entre forestiers et chasseurs, mais la discussion visant à trouver un terrain d'entente devra avoir lieu au cours de l'évaluation du dispositif adopté par les forestiers et les chasseurs, à la fin de la période de chasse.

Nous faisons l'hypothèse qu'en prenant en compte ces différents éléments, forestiers et chasseurs pourront construire un dialogue apaisé et durable pour répondre aux questions de la régulation du gibier sur leur territoire et plus largement à celle de l'équilibre sylvo-cynégétique, tel qu'il est défini dans le Code de l'Environnement. Cependant, comme toute hypothèse, celle-ci demande à être vérifiée et c'est pour cela que nous avons mis en place l'expérimentation de Fraisse-sur-Agout en association avec la FDC, l'ACCA de Fraisse-sur-Agout, la DDTM, l'ONF et bien sûr notre « partenaire historique », le CRPF, sans oublier les acteurs de terrain : les propriétaires gestionnaires forestiers qui signalent les zones sensibles aux dégâts du gibier, les chasseurs de l'ACCA qui réalisent les prélèvements et qui les répertorient minutieusement tout au long de la saison de chasse.

Cette expérimentation, nous l'avons intitulée « Du dialogue autour de la table... au dialogue autour de la carte ».

### **Une dernière question : la démarche a bien débuté en 2013 ?**

Oui, même en 2012, si l'on tient compte que le partenariat avec la FDC a été acté au moment de l'élaboration du Schéma départemental de gestion cynégétique, fin 2012.

**Le dialogue est apparemment un travail de longue haleine ! Combien de réunions avez-vous réalisées jusqu'à ce jour ?**

Comme tu le dis, la mise en place du dialogue est un travail de longue haleine, j'ajoute de très longue haleine !

Et de même que le dialogue ne se décrète pas, il ne se construit pas en une seule fois mais dans la durée.

Pour avoir une idée plus exacte de l'investissement en temps, on ne peut pas se baser que sur les réunions, il faut aussi prendre en compte le temps passé à la recherche de partenariats, la préparation des réunions, la rédaction des comptes rendus, la mise en place de l'expérimentation elle-même... C'est vrai que cela aurait pu être fait et maintenant il est un peu tard pour en faire une évaluation précise.

**Il faut donc de l'opiniâtreté et de l'énergie pour arriver à ce résultat, et nous avons pu voir qu'en tant que Président d'une structure de développement forestier, tu n'en manques pas. Quelles sont maintenant les perspectives pour la suite du dialogue et de l'expérimentation ?**

Pour ce qui est du devenir de l'expérimentation de Fraisse, un début de dialogue s'est instauré lors du bilan d'étape le 21 octobre 2016, il reste maintenant à le poursuivre dans la durée avec comme objectif qu'à terme, forestiers et chasseurs, construisent eux-mêmes les conditions du dialogue.

Pour le devenir du groupe « gestion forestière et cynégétique », la feuille de route que nous nous étions donnés en 2012, devrait rentrer dans une nouvelle phase avec la prise en compte des questions de venaison, de location de chasse mais aussi de problématiques émanant des propriétaires forestiers de la région élargie d'Occitanie.

Enfin, pour le devenir du CETEF Arbres, il devra élargir son assise en communiquer avec les propriétaires forestiers de la région sur les questions de la multifonctionnalité et de la valorisation des produits ou ressources de la forêt. Ainsi, à partir de ces réponses et des avis des responsables techniques de l'Etablissement public, l'orientation portée par notre association pourra être affinée et poursuivie.

**Merci Jean-Pierre pour ton témoignage. Nous allons maintenant passer la parole aux autres partenaires qui vont nous présenter le protocole technique de cette expérimentation (voir article pages suivantes).**